

Bureau :
Présidente :
Dr H. Beringuier
CH Perpignan

Secrétaire général Association :
Dr D. Tripodi
CHU Nantes

Secrétaire générale Formation :
Dr AC. Delavelle
CHU Reims

Trésorière Association :
Dr F. Gauthier-David
CH Annecy Genevois

Trésorier Formation :
Dr JL. Marande

Responsable du site :
Dr S. Grégoire
CHU Nantes

Comité pédagogique :
Dr I. Clément
Dr AC. Delavelle
Dr ML. Lepori
Dr JL. Marande
Dr C. Pasquet-Volckmann
Dr D. Tripodi

**Rédaction du Bulletin
d'Information :**
Dr A. Alvarez
Dr F. Bajon-Thery
Dr A. Rodriguez
Dr H. Beringuier

Comité Scientifique :
Dr A. Alvarez
Dr F. Bajon-Thery
Dr H. Beringuier
Dr I. Clément
Dr AC. Delavelle
Dr A. Demortier
Dr F. Gauthier-David
Dr S. Grégoire
Dr S. Lafossas
Dr I. Lartigau
Dr ML. Lepori
Dr JL. Marande
Dr C. Pasquet-Volckmann
Dr A. Pauly
Dr A. Rodriguez
Dr D. Tripodi

APPEL à COTISATION au titre de l'adhésion pour l'année 2017

Cher(e) Confrère, Cher(e) Ami(e),

L'Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux a été créée il y a plus de 45 ans et regroupe aujourd'hui plus de 300 membres actifs du secteur établissements de santé publics et privés ; des infirmiers et secrétaires de ces services figurent également parmi ses adhérents. L'ANMTEPH se présente ainsi comme l'interlocuteur privilégié dans diverses instances nationales. Au-delà de sa vocation formatrice dans le cadre de la formation médicale continue et informatrice, l'ANMTEPH se veut délibérément fédératrice. Rassembler, diminuer l'isolement professionnel, favoriser l'expression et la diffusion des idées et travaux personnels, tels sont les axes prioritaires des objectifs retenus par notre Association pour les années à venir.

Comme toute association régie par la loi de 1901, l'ANMTEPH ne peut exister que grâce aux cotisations annuelles de ses adhérents. Nous procédons à un appel de cotisation pour l'année 2017 dont le montant, fixé par le Conseil d'Administration, s'élève à cinquante-huit euros (58 €) et rappelons que toute cotisation non réglée au 30 juin 2017 entraînera l'interruption des prestations « adhérent », à savoir :

- être destinataire du Bulletin d'Information périodique de l'ANMTEPH, une documentation professionnelle d'actualisation des connaissances et de pratique quotidienne ;
- avoir accès à toutes les rubriques de notre site web, aux documents produits et mis en ligne par l'association ;
- participer avec un tarif préférentiel aux Journées de développement professionnel continu ;
- s'impliquer dans des groupes de travail thématiques, faire connaître aux confrères ses propres travaux ou pratiques professionnelles, participer à des réflexions concernant l'avenir de la profession et à des actions et études menées par l'association au plan régional ou national ;
- participer à l'Assemblée Générale de l'Association et avoir la possibilité de se présenter aux élections du Conseil d'Administration.

Nous vous remercions de votre fidélité.

Dr Hélène BERINGUIER
Présidente

Dr Dominique TRIPODI
Secrétaire Générale Association

✂ -----

NOM **Prénom**

Qualité : médecin MTPH Inter entreprise Enseignant Infirmier Autre

HOPITAL

Adresse

Ville **C.P.** **E-mail**

Adresse personnelle

Ville **C.P.** **Tél**

Autre médecin du travail de votre établissement :

Ci-joint ma cotisation 2017 à l'ANMTEPH, payée par :

Chèque bancaire soit **58 euros (retraités, étudiants et infirmiers : 30 euros)**

A retourner à l'ANMTEPH – 83 bd Poniatowski - 75012 PARIS